



VILLE de RODEZ

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 6 novembre 2019 à 17h00

L'an 2019, le mercredi 6 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 29 octobre 2019, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

#### Conseillers présents (21)

Mesdames ANTOINE Odette, BEZOMBES Martine, BONHOMME Claudine, BULTEL-HERMENT Monique, CAMPREDON Geneviève, COMBELLES Chantal, HER Anne-Christine, PUECH Madeleine, TAUSSAT Régine, VIDAL Sarah, Messieurs ANTOINE Gilbert, BESSIERE Pierre, COMBET Arnaud, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LEBRUN Matthieu, LIEGEOIS Patrick, MAZARS Michel, TEYSSÉDRE Christian.

#### Conseillers excusés et représentés (7)

Mme AUGUY-PERIE Nathalie a donné procuration à M. JULIEN Serge,  
M. BORIES Serge a donné procuration à Mme BEZOMBES Martine,  
M. CHAUZY Jean-Louis a donné procuration à M. BESSIERE Pierre,  
Mme CRANSAC Jacqueline a donné procuration à Mme BULTEL-HERMENT Monique,  
Mme LABADENS Lucie a donné procuration à Mme ANTOINE Odette,  
M. ROUQUAYROL Guy a donné procuration à Mme PUECH Madeleine,  
Mme TABARY Anne a donné procuration à M. LIEGEOIS Patrick.

#### Conseillers absents et non représentés (7)

M. BARY Christian,  
Mme CARLIN Marie-Claude,  
M. CENSI Yves,  
Mme COLIN Laure,  
Mme LAUR Maïté,  
Mme MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie,  
M. SANCHEZ Aymeric.



Madame Sarah VIDAL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Nombre de Membres en exercice	35
Nombre de Membres présents	21
Nombre de membres excusés représentés	7
Nombre de membres excusés non représentés	7
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes Pour	23
Votes Contre	3
Abstention	2



#### DELIBERATION N° 19-184 BUDGET PRIMITIF 2020 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal est appelé à débattre sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 ci-après.

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Rapport d'Orientations Budgétaires a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir, tout en précisant certains points particuliers : la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif 2020 est un budget charnière puisqu'à la croisée de deux mandats.

Voté par le Conseil municipal actuel, il sera mis en œuvre par le Conseil municipal, reconstitué suite aux élections municipales de mars 2020. Dans l'attente des nouvelles élections, ses objectifs sont factuels : maintenir et améliorer le niveau de service public attendu par les Ruthénois, finaliser la politique d'investissement déjà bien engagée à ce stade du mandat.

### Éléments de contexte du Budget Primitif 2020

Il est important de rappeler le contexte contraint dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2020.

L'État envisage une réforme prochaine de la fiscalité locale qui engendre des incertitudes quant à l'autonomie financière des collectivités locales.

La Municipalité ne pourra occulter ce paramètre lors de l'élaboration du budget à venir.

### Un contexte national

Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022 prévoit une baisse de la dette publique de cinq points de PIB, une baisse de plus de trois points de la dépense publique à l'horizon 2022, et d'un point des prélèvements obligatoires. A ce titre, la loi impose aux collectivités territoriales, dont les dépenses de fonctionnement du budget principal dépassent les 60 M€, de contractualiser avec l'État afin de participer à la réduction de la dette et à la maîtrise des dépenses publiques. Concrètement, en 2018, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,7 %, contre 1,2 % prévus par la contractualisation des finances locales. En outre, la baisse notable des dotations de l'État impose la recherche de marges de manœuvre aux collectivités. La Ville de Rodez n'a d'ailleurs pas été épargnée par la diminution de la Dotation Forfaitaire (- 48 % entre 2008 et 2019). Baisse qui ne peut être compensée par l'évolution du produit fiscal, d'autant que la Ville a priorisé la politique de l'habitat afin d'enrayer la baisse de la population, et plus largement d'inverser la tendance. Pour ce faire, progressivement, il a été diminué de 10 % le taux de la taxe d'habitation, de 5 % le taux de la taxe foncière sur le patrimoine bâti et de 7 % le foncier non bâti.

Enfin, la suppression complète de la taxe d'habitation et son remplacement par de nouvelles ressources destinées aux communes et à leurs groupements figureront dans le projet de loi de finances pour 2020. On notera que le projet de loi de finances pour 2020 pourrait donc à la fois prévoir la troisième tranche de baisse de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, et la mesure de suppression totale de cet impôt. La réforme sera mise en œuvre "d'ici la fin du quinquennat, c'est-à-dire l'année budgétaire 2022", et concernera toutes les résidences principales, mais pas les résidences secondaires. Afin de préserver l'autonomie financière des collectivités, l'État prendra en charge intégralement le coût de cette mesure.

### Un contexte local

D'importants projets en investissement ont été engagés par la Municipalité actuelle : rénovation des Places de la Cité, Foch et Tristan Richard, des rues de Montcalm, du 11 Novembre, de la Chapelle, du Professeur Calmettes, aménagement d'un jardin public sur l'îlot Bêteille, réhabilitation des quartiers Saint Eloi et du Faubourg, requalification du Stade Paul Lignon, et aménagement de la rive droite de l'Avenue Victor-Hugo... Afin d'achever les travaux, ces opérations feront l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2020. La stratégie de désendettement, menée depuis les deux derniers mandats, a permis de dégager une épargne suffisante en vue d'autofinancer la majorité des infrastructures et équipements structurants. En matière de fonctionnement, favoriser la transversalité des services pour maîtriser au mieux les coûts d'exploitation de la Ville, consolider les nouveaux services dédiés aux usagers (guichet unique, visite des personnes isolées...) mais également maintenir la qualité du service public offert aux administrés, restent le mot d'ordre en cette fin de mandat.

Pour 2020 la stratégie financière de la Ville de Rodez se décline en deux axes forts

Au terme de ce mandat, la Municipalité actuelle achève son projet 2014 - 2020. Les élections prévues en mars prochain pourraient engendrer des changements de trajectoires budgétaires. Pour l'heure, il est prévu, en 2020, de consolider les services offerts aux usagers et de poursuivre les grands travaux de rénovation déjà engagés par la Ville.

## 1 - Un service aux usagers toujours plus renforcé :

### Les services de proximité

En 2020, la priorité sera de maintenir la qualité des services rendus aux Ruthénois. L'organisation des services publics de proximité (état civil, éducation, petite enfance, maisons de quartier...) devrait être encore optimisée afin de maintenir le niveau de service public existant et apporter des réponses adaptées aux besoins des administrés ruthénois.

### La Fiscalité

Les taux des impôts locaux resteront stables en 2020. Depuis 2007, des mesures fiscales successives, favorables aux Ruthénois, ont été actées par la Municipalité. Le taux de la taxe d'habitation a été baissé de 10 %, celui du foncier bâti de 5 % et du foncier non bâti de 7 %.

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti
2007	18,13%	28,94%	97,73%
2020	16,38%	27,49%	91,00%

### Le social

La Ville de Rodez travaille au développement du « lien social » afin de lutter contre l'isolement des personnes. A ce titre, il est prévu de renforcer les visites aux administrés les plus isolés notamment aux personnes âgées de plus de 75 ans, population susceptible de souffrir de solitude. Ce service remporte un franc succès auprès de nos administrés.

Il est à noter que la mise en place d'un « portail des familles » accessible sur le site Internet de la Ville devrait encore simplifier leurs démarches administratives. Elles pourront ainsi mettre à jour leurs données, matérialiser leurs demandes d'inscription ou d'annulation de garderie et de cantine, sans avoir à se déplacer ou à appeler le service. En suivant, il est prévu une facturation unique des prestations enfance et jeunesse.

La Ville mène également une politique favorable aux familles et à la jeunesse à travers la mise en œuvre de divers services: garderie, accueil de loisirs, animation, l'éducation... En outre, il est important de noter le développement des maisons de quartier Saint Eloi et Gorgan, qui proposent à leurs habitants un panel d'activités très variées (sport, séjours ateliers cuisine, soirées à thèmes, sortie en familles...).

### La Culture

La culture est une compétence légale des communes. A ce titre, jusqu'à la création du Musée Soulages, la Ville de Rodez gérait le musée municipal Denys Puech. Afin d'optimiser la gestion des musées et favoriser l'attractivité du territoire, un pôle muséal intégrant Soulages, Denys Puech et Fenailles a été créé en 2014. L'opportunité de maintenir la gestion de ce pôle par l'intercommunalité, pourrait être remise en question avec le départ du Musée Soulages à l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle). Le Conseil municipal de la Ville de Rodez et le Conseil d'Agglomération n'ont toutefois pas délibéré en ce sens.

## 2- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (sur 5 ans) - « les projets phare »

Afin de réaliser ses projets, la Municipalité a engagé d'importants investissements. L'autofinancement reconstitué devrait permettre de financer la quasi-totalité des projets.

### Place Foch

Le projet de rénovation est déjà bien engagé et devrait arriver à son terme en 2020. Il prévoit des travaux d'étanchéité et l'achèvement des aménagements de surface de la place Foch. Elle va devenir un lieu de rencontre et de promenade, elle reprendra sa place dans une ville plus moderne en lien avec l'Esplanade des Rutènes, l'avenue Victor Hugo et le nouveau Quartier Combarel.

### Rue Béteille

La démolition des immeubles, situés entre la rue Bonnefé et la rue Dominique Turcq est terminée. Elle laissera place en 2020 à l'aménagement d'un jardin au cœur de la Ville. L'objectif étant de faire émerger un nouveau lieu de vie plus harmonieux et plus aéré pour de nombreux habitants du quartier.

### Place de la Cité, place Emma Calvé, place Adrien Rozier et rues du Terral et Frayssinous

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, il est prévu de rénover intégralement ces places historiques du cœur de Ville. La place de la Cité était considérée comme prioritaire, sa rénovation arrive à terme. Elle sera dédiée aux piétons.

### Quartier Saint Eloi / Ramadier

Ce quartier est au cœur d'un projet global de rénovation. Plusieurs phases de travaux ont été envisagées. Après la réfection du boulevard Paul Ramadier qui s'étend du S.D.I.S au giratoire de la rue de Montcalm, il est prévu de créer en 2020 un passage souterrain piétonnier sécurisé et de réaménager l'aire de jeux des enfants. En 2021, devraient suivre la réhabilitation de l'école Paul Ramadier et la rénovation complète de l'espace public.

### Quartier du Faubourg

La restauration du quartier devrait être achevée fin 2020 avec comme objectif, réaliser une liaison entre la rue de l'Aubrac et la rue du Vallon. Les terrains nécessaires à la réalisation du programme ont été acquis et les réseaux secs mis en conformité. La Place du Sacré Cœur est au centre du projet avec les créations d'un jardin public, d'un espace de jeux pour les enfants et la construction d'une maison de santé. Il est aussi envisagé l'aménagement de la rue Tarayre dans le même esprit que l'avenue Victor Hugo.

### Parcs de stationnement souterrain

Les travaux de modernisation devraient s'achever en 2020. La rénovation du parc de stationnement souterrain Foch (417 places) a comme objectif d'améliorer l'accueil des usagers. Cet équipement est particulièrement fréquenté et apprécié du public. Il est important d'assurer la pérennité de cet ouvrage et d'améliorer l'adéquation de la structure aux objectifs d'exploitation du parking.

Une réflexion d'ensemble a été menée en tenant compte des matériaux et éléments architecturaux, afin de rendre ce lieu plus harmonieux, attrayant et sécurisant, tout en lui conférant une identité qui lui soit propre.

### Les orientations du Budget Primitif 2020

Au fil des années, des efforts constants ont été demandés aux services. Ils ont permis de progressivement reconstituer la capacité d'autofinancement de la Ville.

Le BP 2020 ne déroge pas au principe de réduction des dépenses mais tient également compte des besoins réels des services, afin d'offrir un service public de qualité et de répondre aux besoins des administrés.

### 1 - Les charges de fonctionnement en baisse régulière depuis 2008 :

Ces dépenses, hors intérêts de la dette, sont réparties en trois postes : les dépenses d'exploitation, les subventions et contributions et reversements.

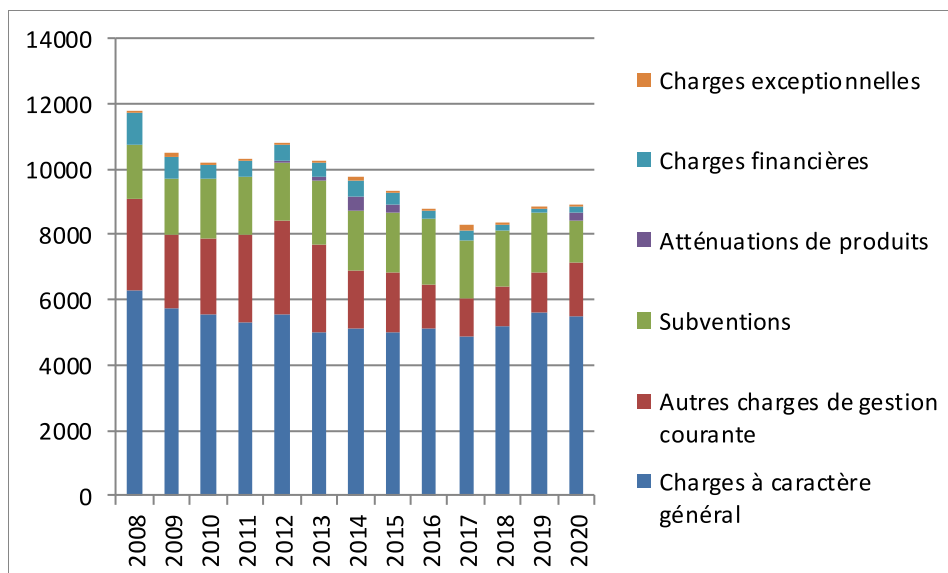
Les dépenses d'exploitation (chapitre 011) réalisées ont diminué de 17,50 % depuis 2008 (confer réalisations 2008 et 2018). Ce chapitre regroupe les consommations de tous ordres (eau, énergie, consommables), les prestations de services, les honoraires, les fournitures diverses, les locations, l'entretien du matériel, les contrats de maintenance...

Pour 2020, les services gardent la même ligne de conduite : prioriser les dépenses nécessaires à leur fonctionnement. Les marges de manœuvre s'amenuisent.

Le niveau de subventions et contributions (chapitre 65) budgété en 2019 sera maintenu en 2020.

La Ville de Rodez vient en soutien aux associations en versant les aides nécessaires à leur fonctionnement et au déploiement de nouveaux projets. Le CCAS de la Ville de Rodez verra le montant de sa dotation stabilisé en 2020. Des dépenses de fonctionnement tendanciellement à la baisse depuis 2008 en K€.

### **Des dépenses de fonctionnement tendanciellement à la baisse depuis 2008 en K€**



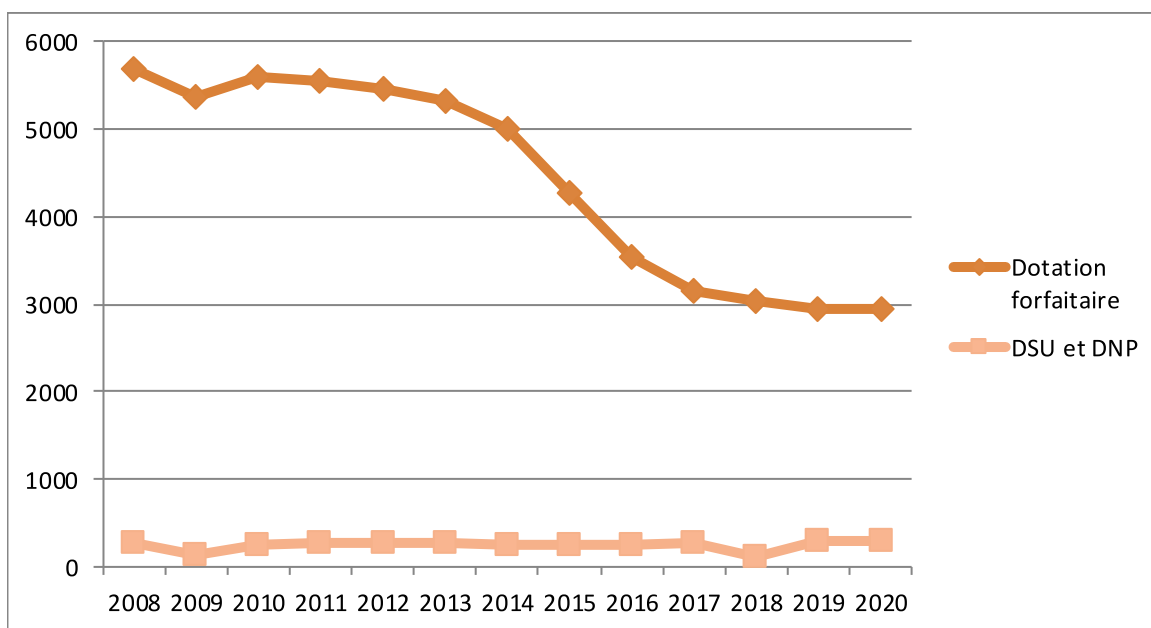
**2 - Recettes de fonctionnement :**

Les recettes issues de la fiscalité locale directe devraient évoluer en 2020 du fait de la bonne dynamique fiscale liée à l'élargissement des bases. En outre, la revalorisation forfaitaire annuelle de la valeur locative foncière votée par la loi de finances engendre mécaniquement une hausse des impôts locaux, et ce malgré, une politique fiscale menée en faveur des Ruthénois. Pour mémoire, la municipalité a souhaité, en 2018, favoriser la politique de l'habitat en diminuant de 5% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et redonner du pouvoir d'achat aux Ruthénois.

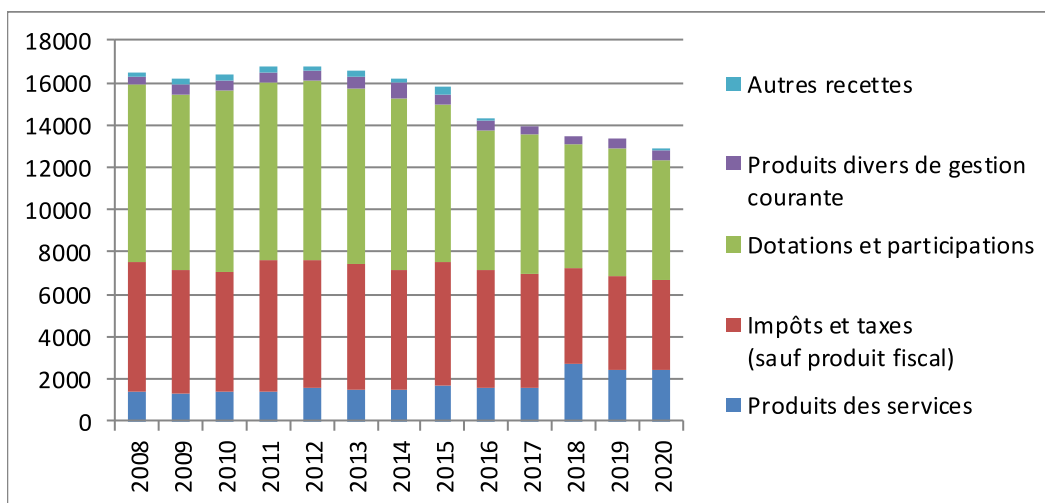
La réforme de la taxe d'habitation se traduit concrètement par la mise en place d'un système de dégrèvement compensé par l'État (transfert prévu de la part du foncier dédié au département aux communes). Le contribuable dégrèvement devra payer la différence de cotisation liée aux décisions des collectivités (augmentation du taux, diminution des abattements). La Ville de Rodez n'a pas souhaité modifier le taux de la taxe d'habitation en 2020, il reste figé à 16,38 %.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle a cependant fortement diminué (48 % depuis 2008) suite à la volonté des gouvernements de redresser les finances publiques. La dotation de solidarité urbaine vient en complément de la dotation globale, mais ne compense en aucun cas la baisse de la DGF. Seule l'inflation est génératrice de son évolution.

**Evolution Dotation Globale de Fonctionnement**



**Recettes de fonctionnement hors fiscalité locale directe**



### 3 - Les dépenses en personnel maîtrisées :

#### Structure des effectifs

En septembre 2019, nos effectifs sont composés de 31 agents de catégorie A (dont 5 contractuels), 52 agents de catégorie B tous titulaires et de 356 agents de catégorie C dont 277 titulaires, 13 assistantes maternelles, 59 non titulaires et 3 contrats aidés, 1 apprenti et 3 services civiques pour un total de 439 agents. Sur 16 départs au total, seul l'équivalent de 3 postes n'a pas été remplacé, résultante de la réflexion globale menée en termes de réorganisation interne. La réintégration d'agents en attente de reclassement est de plus étudiée lors des différents départs et, dans la mesure du possible, privilégiée.

En 2020, dans le cadre du redéploiement des agents lors de leur départ à la retraite, nous prévoyons de ne pas remplacer 3 agents sur les départs déjà annoncés, certains étant déjà en cours de tuilage.

#### Éléments concernant les dépenses de personnel

Les dépenses en personnel inscrites au Budget 2020 avoisineront les 14,52 M € pour le budget principal et 0,66 M€ pour les budgets annexes soit un total de 15,18 M€. La projection de la masse salariale intègre les évolutions des cotisations retraites (prévues jusqu'en 2020), la réforme du Parcours Professionnel Carrière actée en 2018 (hausse de l'indice de l'agent couplée d'un décalage d'avancement de carrière) et les départs en retraite et mutations. Il est à noter que, naturellement, le coût des agents en fin de carrière est supérieur au coût des nouveaux embauchés. A noter, le transfert du service de l'eau en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 devrait engendrer une mise à disposition de personnel de 0,66 ETP facturée par Rodez Agglomération.

#### Evolutions organisationnelles

En 2020, l'élection du nouveau Conseil Municipal pourrait donner lieu à une évolution de l'organisation.

A court terme, l'objectif de la direction est de poursuivre l'optimisation du fonctionnement des services de la Ville, en favorisant la polyvalence des agents pour pallier les absences, en permettant à chacun d'étoffer ses compétences et de s'ouvrir à de nouvelles opportunités professionnelles.

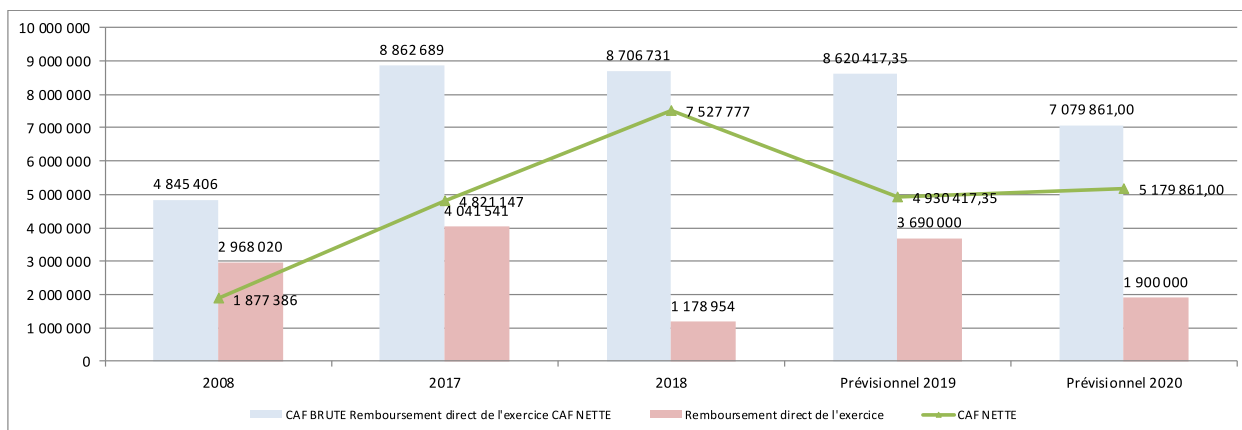
Le travail en transversalité est également encouragé par la Direction.

La durée effective du travail respecte la durée légale établie à 1 607 heures annuellement.

### 4 - L'épargne :

L'épargne de gestion reconstituée permettra en 2020 d'autofinancer les dépenses en investissement.

Cette épargne solide est le fruit des efforts de gestion menés par la Municipalité en lien avec la politique de diminution des charges de fonctionnement et des frais financiers depuis 2008.



### 5 - Etat de la dette :

La Municipalité a progressivement réussi à désendetter la Ville. La diminution de l'encours est très significative : - 65 % en 12 ans soit au 1<sup>er</sup> janvier 2020 un encours de 7,8 M €.

L'encours devrait avoisiner les 5,5 M € au 31/12/2020 si les remboursements anticipés prévus en 2020 sont réalisés. Soit une baisse de 75 % en 13 ans.

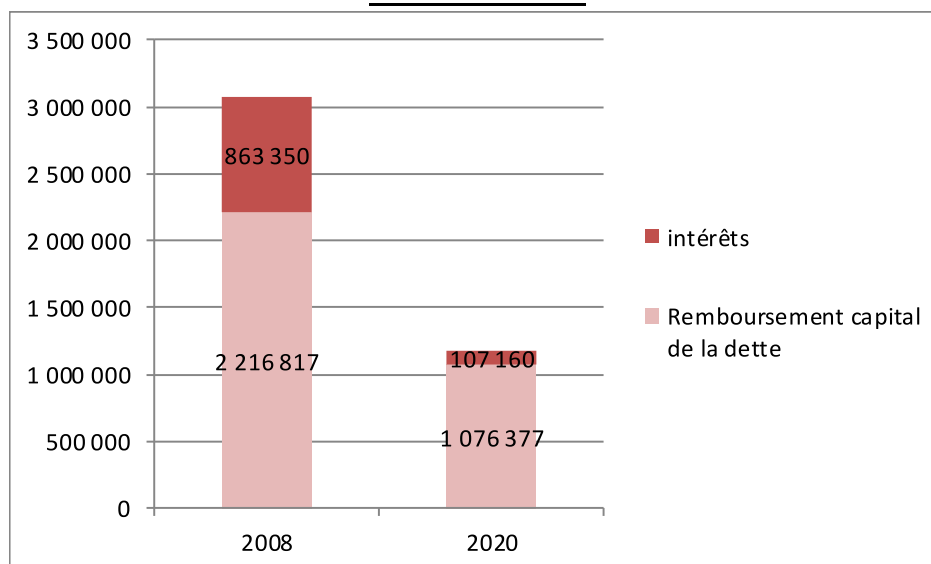
Cette politique de désendettement a été accompagnée par une reconstitution de la capacité d'autofinancement nécessaire à la concrétisation des travaux prévus au PPI.

La dette est structurée pour 18,68% d'emprunts à taux fixes (taux d'intérêt moyen fixe : 4,71%) et à 81,32 % d'emprunts à taux variables (taux d'intérêt moyen modéré : 0,88 %).

**Encours de la dette (Budget Principal) en K€**

Années	2008	2015	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	Prévision 2020 dont Remboursement anticipé
En cours dette K€	23 053	18 790	16 609	12 567	11 388	7 838	6 757	5 557

**Annuité de la dette**



L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. Elle s'élèvera à 1 183 537 € en 2020.

Il sera également inscrit au BP 2020, un remboursement anticipé de 1 200 000 €.

**Encours de la dette (Budget annexe) :**

A noter, la dette du service du camping municipal est soldée depuis le 31/12/2019.

Parcs Publics de Stationnement

Au 31/12 en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours	6 000	5 684	3 768	3 547	2 847	2 657	2 467	2 278
Evolution		-5,27%	-33,71%	-5,87%	-19,73%	-6,67%	-7,15%	-7,66%

Cuisine Centrale

Au 31/12 en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours	155	146	137	127	117	107	97	87
Evolution		-5,81%	-6,16%	-7,30%	-7,87%	-8,55%	-9,35%	-10,31%

**6 -Les dépenses en investissements prévues en 2020 :**

Les inscriptions budgétaires de la section investissement auront pour objectif de poursuivre, voir de finaliser les travaux déjà engagés. Notamment, la rénovation de la place Foch, l'aménagement de la rive droite de l'avenue Victor Hugo, le solde des factures relatives à la réhabilitation de la place de la Cité, l'aménagement du Carrefour St Cyrice / avenue Tarayre, et la 2ème tranche de la construction du stade Paul Lignon.

Le montant des inscriptions budgétaires au budget primitif 2020 devrait avoisiner les 9,4 millions d'euros.

Dont les AP/CP (en K€) :

Numéro de l'autorisation (AP ou AE)	Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	Budget Primitif 2020
AP0001	Place de la Cité et Square Bonald	300 000
AP0009	Espaces jardin public foirail victor hugo	1 000 000
AP0022	Place Foch	200 000
AP0023	Jardin Public Ilôt Béteille	400 000
AP0021	Maison des Associations	30 000
AP0024	Quartier Saint-Eloi	100 000
AP0025	Avenue Tarayre - Carrefour Saint-Cyrice	1 370 000
AP0027	Stade Paul Lignon	600 000

### 7- Les recettes en investissements :

Le financement des dépenses d'investissement engagées sur le Budget Principal se feront sans recours à l'emprunt grâce à l'autofinancement net dégagé par la Ville (réintégration du résultat au Budget Supplémentaire 2020), des ventes de biens, du FCTVA et autres subventions à recevoir.

Après débat en Commission Administration Générale, le Conseil municipal, par 23 voix pour, 3 voix contre (Mesdames Claudine BONHOMME, Chantal COMBELLES et Monsieur Matthieu LEBRUN) et 2 abstentions (Madame Nathalie AUGUY-PERIE et Monsieur Serge JULIEN), approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires pour le budget principal et les budgets annexes du Service de l'eau, de la Cuisine centrale, du Camping municipal et des Parcs publics de stationnement pour Budget primitif de l'année 2020.

Le Maire

Signé : Christian TEYSSERE  
Acte dématérialisé

Nomenclature ACTES : Finances locales - Décisions budgétaires - Débat d'orientations budgétaires - 711

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération  
Publiée le 18 novembre 2019  
Transmise en Préfecture le 18 novembre 2019

#### Délais et voies de recours

En application des articles R 421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative :

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire soit à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département. »



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget primitif 2020 Rapport d'orientations budgétaires

.....  
Date de décision: 06/11/2019

Date de réception de l'accusé 18/11/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2019184

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20191106-DEL2019184-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DEL2019184 Budget primitif 2020 - ROB .pdf ( 99\_DE-  
012-211202023-20191106-DEL2019184-DE-1-1\_1.pdf )